

# La Petite Tunisie

JOURNAL REPUBLICAIN INDÉPENDANT

**ABONNEMENTS**

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine. . . . .	10 fr.	6 fr.
France et Algérie. . . . .	12 »	7 »
Etranger. . . . .	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

**INSERTIONS**

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

## LES TROIS HOMMES FORTS

Tunis, le 20 Décembre 1900

### Les trois hommes forts

Une proposition de loi vient d'être déposée qui révèle chez les grands maîtres du protectionnisme une surexcitation voisine de la folie furieuse. Trois anciens ministres, tout trois députés des Vosges, l'ont signée et n'ont pas craint de la faire précéder d'un commentaire dont l'insanité, naïvement égoïste, n'avait jusqu'ici trouvé exemple chez les viticulteurs du Midi les plus emballés.

MM. Méline, Krantz et Bouchet ont sur les devoirs et les droits des colonies une conception toute particulière. Les colonies, autrefois, étaient des pays à esclaves. MM. Krantz, Bouchet et Méline entendent en faire des pays esclaves. Les colonies, disent-ils, sont faites uniquement pour acheter, à des prix forts, les produits des industriels français. Et elles n'ont le droit de produire que les matières premières dont ces industriels ont besoin; encore doivent-elles les leur vendre au-dessous de leur valeur. Là se réduisent les droits des colonies. Et il doit leur être interdit de produire aucune des denrées, aucun des objets, matières premières ou objets fabriqués que produit la métropole. Même les objets « similaires » doivent leur être prohibés.

Au cas particulier, ce sont les cotonnades que visent MM. Bouchet, Méline et Krantz. Il paraît que les tisseurs et teinturiers des Vosges ne vendent pas au prix qu'ils voudraient leurs guinées aux pays noirs. J'ai vu le temps où ils dédaignaient cette clientèle et j'ai plus d'une fois, personnellement, alors que je renseignais certains fabricants sur le goûts des consommateurs musulmans, reçu cette réponse passablement hantaine: — « Notre maison ne fabrique pas cet article-là. »

Aujourd'hui grâce au régime protectionniste, nous avons perdu beaucoup de nos débouchés. Nous produisons trop cher — la vie matérielle étant devenue trop chère à l'ouvrier — et outre paresse, notre inertie, l'infériorité de nos méthodes et de notre outillage ont laissé le champ libre à la concurrence étrangère. Les affaires se font dures et il faut bien se résoudre à faire flèche de tout bois.

Mais ce n'est pas au travail, au progrès, à la bonne fabrication, à la réduction des bénéfices qu'on demande les moyens de soutenir la concurrence. Non. On veut que l'Etat intervienne et que, par des dispositions législatives, il livre les marchés dont il peut disposer aux fabricants des Vosges.

L'Inde française, non sans peine, a réussi à fabriquer convenablement les cotonnades, les « guinées » qu'achètent les colonies africaines, et notamment le Sénégal. C'est évidemment une usurpation criminelle sur les droits souverains des industrielles des Vosges. A eux seuls appartiennent les marchés coloniaux. L'Inde a le droit, si elle le veut bien, de leur fournir, à bas prix le coton et l'indigo. Mais elle n'a pas le droit d'acheter ailleurs

que chez les fabricants des Vosges les cotonnades fabriquées.

C'est tout bonnement la théorie du droit divin mise à la portée des industriels des Vosges. Si des Français se sont permis d'aller aux colonies et d'y apporter une industrie française, ils doivent en être punis. En devenant des colons, ils cessent d'être français; et quiconques s'établit aux colonies subit qu'une *diminutio capitis* qui lui fait perdre les droits d'un citoyen français. Avant de produire quoi que ce soit, avant de planter un arbre, de semer une graine; avant d'établir, si petite, soit-elle, une usine, une fabrique, il doit demander à tous les propriétaires, à tous les industriels français — et, d'abord, à MM. Krantz, Méline et Bouchet — si par hasard la graine qu'il va semer ou l'objet dont il entreprend la fabrication ne serait pas « similaire » de quelque chose de français à quoi, de par le droit divin du protectionnisme, il lui serait interdit de faire concurrence. Et le jour où un pépiniériste d'Epinal aurait entrepris de cultiver en serre chaude l'ananas ou le café, il devra être interdit aux colonies d'expédier en France le café et l'ananas qui feraient concurrence au jardinage français.

Vraiment je me reproche de faire à ces aberrations l'honneur d'une réfutation plus longue. Ces choses-là sont de celles qu'il devrait suffire d'énoncer pour que le bon sens public en fit justice. Mais quand on se trouve en présence non pas d'un parti, car ces gens-là ne représentent que des intérêts et des appétits, mais d'une coalition d'affamés qui ont organisé au profit de quelques groupes privilégiés, le pillage en grand du budget, on est bien forcé de prendre au sérieux même ce qui ne l'est pas. Si absurde en effet, et si révoltante que puisse être la proposition de MM. Méline, Krantz et Bouchet, il se peut rencontrer une majorité protectionniste qui, volontiers, sacrifie les colonies à une réclame électorale.

Et certes, le moment est bien choisi, alors que nous demandons à nos colonies un effort presque au-dessus de leurs forces pour se suffire à elles-mêmes. Nous voulons qu'elles paient leurs dépenses; mais nous leur refusons la liberté de leur action, la disposition libre de leurs ressources. Et en même temps, nous leur demandons de surpayer nos produits et nous leur fermerions non seulement les marchés de la métropole, mais ceux des autres colonies! Avec quoi donc paieraient-ils les produits français s'ils ne vendent plus les leurs?

A vrai dire, je ne crains pas outre mesure le succès de la proposition faite par les trois hommes forts des Vosges. La réclame électorale en est par trop énorme et la prétention par trop ridicule. Mais il n'en est pas moins inquiétant et dangereux que trois anciens ministres, le grand Etat-Major du parti protectionniste, aient osé formuler officiellement une théorie aussi monstrueuse que celle-là: l'asservissement absolu des colonies aux intérêts de quelques fabricants routiniers qui veulent continuer à gagner gros sans se donner de la peine.

Cette théorie effrontée montre par trop des intérêts personnels

privés, restreints à un groupe fort étroit dont il ne serait pas difficile de dresser la liste. Et j'ajoute que tous ou presque tous ces intéressés qui demandent la destruction des usines de l'Inde, pour mieux vendre leur marchandise, sont de gros bonnet, opulents grands seigneurs et dont les ouvriers ne sont point gâtés par de gros salaires. Je ne crois pas qu'ils eussent gros à gagner à soulever une discussion sérieuse sur leur cas. Il y a des moments où il ne faut tirer trop fort sur la corde si on ne veut pas qu'elle rompe.

EUG. BONHOURE.

En remerciant les nombreux amis et connaissances qui se sont intéressés à la santé de notre rédacteur en chef qu'une grave et subite indisposition a obligé de s'aliter, nous croyons pouvoir les assurer que sous très peu de jours M. Lacroix sera à même de reprendre la Direction de la Petite Tunisie.

LA RÉDACTION.

### UNE BONNE MESURE

Au cours des débats sur le budget de la justice M. Chabert a demandé et obtenu de la Chambre la suppression de la messe du Saint-Esprit, dite messe rouge, qu'il était d'usage de célébrer tous les ans à l'entrée des tribunaux.

A quand la suppression de la messe obligatoire à Tunis?

Notre confrère Pellerin de l'*Avenir Tunisien* a publié dans son dernier numéro un article très sensé et très juste sur le renchérissement constant de la vie animale à Tunis.

Toute la presse s'est à maintes reprises occupée de cette grave question sans que l'administration ait cherché à la solutionner à la satisfaction des consommateurs.

Nous espérons que notre nouveau Résident Général voudra bien s'en occuper et prescrire les mesures nécessaires pour faire cesser les abus qui se pratiquent au fondouk El-Galla au seul profit d'une corporation d'individus peu intéressants.

Nous avons reçu de Paris des renseignements très intéressants sur notre nouveau Résident Général; nous laissons à notre rédacteur en chef le soin de les publier dès que son état de santé le lui permettra.

### Echos & Nouvelles

M. Pavillier, directeur général des M. Travaux publics s'embarquera aujourd'hui à Marseille et sera de retour à Tunis dimanche.

Nous sommes heureux d'apprendre que, dès son arrivée, M. le Résident Général a fait demander les noms et adresses des commerçants français établis à Tunis afin de leur répartir les commandes et fournitures nécessaires à la Maison de France.

Comme compensation à son déplacement de Tunis et comme suite à sa nomination d'Ambassadeur balladeur, M. Millet vient de recevoir la cravate de Commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur.

Dans la même promotion nous relevons les noms de M. Machuel

pour la croix d'officier; Dubourdiou et Gauckler (!) pour celle de chevalier.

Les travaux de construction du café-restaurant que la Société des stations hivernales africaines fait élever au parc du Belvédère sont poussés avec la plus grande activité et tout fait supposer que ce bel établissement pourra être inauguré avant l'époque primitivement fixée.

M. Goin a quitté lundi dernier définitivement Tunis pour se retirer à Draguignan, sa ville natale, où il continuera à exercer près la Cour sa profession d'avocat.

M. le général de la Bégassière de retour de Paris où il était allé assister au mariage de son fils avec Millé Hélène de Lesseps, a repris mercredi la direction des services de la Division d'occupation.

On nous assure qu'un mouvement très important qui atteindra quelques grands chefs de service de nos administrations est en préparation; d'autre part le rattachement à l'administration centrale du Gouvernement Tunisien de certaine direction et services à la tête desquels M. Millet avait placé quelques-uns de ses pachalicks est décidé.

Ces diverses mesures seront, nous en sommes certains, favorablement accueillies.

L'administration de la marine à Bizerte exige, en fait d'adjudication, que les fournisseurs étrangers soient cautionnés par un français, cette mesure toute à l'avantage de nos compatriotes devrait être insérée dans les cahiers des charges de l'administration de la guerre.

Nous espérons qu'il aura suffi de la signaler à M. le général de la Bégassière pour qu'il la propose à l'administration centrale afin qu'elle soit bientôt appliquée par les Services Administratifs et du Génie où les étrangers ont presque le monopole des marchés.

### LES IDÉES DE M. MILLET

Nous reproduisons ci-dessous un article du journal Les Nouvelles d'Alger et que la Dépêche Tunisienne a signalé en écho mardi dernier.

Nos lecteurs remarqueront que notre ancien satrape après avoir ruiné la Tunisie et ses Colons, entravé la marche de la colonisation française et muselé la presse tunisienne ose encore chanter les louanges de sa déplorable administration et faire un parallèle entre sa néfaste méthode directrice et celle l'Algérie.

Pour du culot c'est ce qui s'appelle en avoir une dose.

A l'hôtel Saint-Georges, parmi les jardins étagés de Mustapha-Supérieur nous avons rencontré M. Millet, récemment promu à la dignité d'ambassadeur et qui occupa brillamment pendant six années, le poste de Résident Général en Tunisie.

L'occasion de mettre la conversation sur les grandes questions coloniales qui son à l'ordre du jour était tentante, que nous n'avons pu résister au plaisir de l'indiscrétion.

C'était à l'heure d'après dîner, M. Millet, un peu souffrant ces jours derniers, devait partir le lendemain pour la région d'Oran, nous n'avons pas voulu, dans ces conditions lui infliger le supplice d'une interview en règle, mais voici quelques échos d'un entretien rapide effleurant seulement les questions. M. Millet nous excusera d'en faire part au public des *Nouvelles*:

— Quelle impression emporterez-vous de l'Algérie que vous venez de parcourir?

— Une impression excellente. J'ai été surtout vivement frappé par l'aspect de cette nouvelle France que les vaillants colons algériens ont réussi à transplanter sur le sol africain dans le voisinage d'Alger. Votre région du Sahel est une illustration vivante du génie colonisateur français...

Après ce tribut d'éloges, M. Millet marque en traits précis les grandes lignes qui différencient la colonisation tunisienne de l'algérienne.

« Le problème est en somme beaucoup plus simple, plus facile à solutionner en Tunisie qu'en Algérie. La race indigène y est plus douce. Loin d'être un danger permanent pour le colon, l'indigène est son auxiliaire plus utile.

« Le péril étranger a été aussi très exagéré: les Siciliens — ces Irlandais de l'Italie — ne sont ni turbulents, ni fraudeurs; on les voit s'employer avec beaucoup d'endurance et de sobriété au développement de l'œuvre agricole. Le plus souvent, ils prennent à ferme ou métayage les concessions de terre acquises à prix d'argent par les colons français. Le système de la concession gratuite n'a pas prévalu en Tunisie.

Peu à peu ce étrangers s'attachent au sol et, reconnaissant les bénéfices que leur assure notre protectorat, ne s'y montrent pas hostiles.

« Jen'hésitais pas, de reste, dit M. Millet, à installer le plus tôt que je le pouvais des écoles françaises dans les petits centres de colonisation où prédominait l'élément étranger et les Siciliens se montraient toujours très disposés à faire profiter leurs enfants de notre enseignement.

Sans vouloir proposer absolument l'exemple de la Tunisie à l'Algérie, M. Millet insiste cependant sur la méthode directrice qu'il s'efforce d'appliquer pendant sa résidence.

« La Tunisie, dit-il, pourrait être considérée par les Algériens comme un vaste champ d'expérience situé à leur porte. En Tunisie, nous avons pu profiter de tous les essais administratifs et colonisateurs tentés pendant plus d'un demi-siècle en Algérie; nous avons pu profiter surtout — pour faire autre chose.

« Tout d'abord nous avons dû songer à établir une unité de direction dans tous nos services, car l'exemple des fluctuations algériennes nous instruit à cet égard. Les pouvoirs du Gouverneur général de l'Algérie n'ont jamais été bien définis. D'où venaient les ordres, quels étaient les directeurs de service responsables?

« Il fut toujours difficile de s'en rendre compte, même dans les plus petits faits. Il arriva donc que les choses suivant un cours purement administratif, c'était en réalité le règne des bureaux.

« Il faut applaudir M. Jonnart de vouloir abroger cet état de choses vraiment « trop mixte ». Mais voici pour ma part, dit M. Millet, comment j'ai réalisé en Tunisie l'unité nécessaire.

« J'ai divisé mes services en six grandes branches. A la tête de chacun de ces services était placé un directeur: directeur de l'Agriculture, du Domaine, des Postes et Télégraphes, des Affaires indigènes, etc. Chacun d'eux dans son service était li-

bre sous mon contrôle. Toutes les fois que les affaires du protectorat ou la bonne marche des services le demandaient, je réunissais mes directeurs en une sorte de conseil où les questions étaient examinées et je prenais ensuite les décisions les plus convenables.

« Je ne donne pas cette organisation comme la meilleure de toutes, mais elle a le mérite d'être simple et expéditive.

« Le Gouverneur y gagne sans doute en liberté, mais sa responsabilité s'accroît d'autant et la Métropole, chargée de juger en dernier ressort, peut toujours exercer efficacement son droit d'examen.

« Dans l'état de rattachement des services à la France qui persiste en certaines colonies il n'est pas une seule question qui puisse être ramenée à une expression simple et logique.

C'est surtout avec le bénéfice de son budget spécial que l'Algérie sentira comme nous, le besoin d'une direction maternelle.

« On ne pourra point, dans la pratique remettre l'établissement de ce budget aux délibérations des assemblées élues. Ce serait la porte ouverte aux abus, aux exigences des partis; le mal politique dont souffre l'Algérie, s'en accentuerait d'autant, jusqu'au jour où les dures leçons de l'expérience imposeraient à tous, la règle de la nécessité.

« Ne voit-on pas, en effet, que ces assemblées pourraient suivant leur composition être tentées de faire porter le poids des impôts sur telle ou telle partie de la population algérienne. Si les indigènes étaient peu ou point représentés dans les conseils, ils pourraient être opprimés, et si leur représentation y était propor-

tionnelle à leur nombre, d'autres abus plus considérables encore seraient à craindre. L'élément français, l'élément étranger et l'élément indigène trouveraient difficilement à s'entendre.

« Que le Gouverneur n'admette, au contraire, les assemblées élues qu'à titre consultatif — et M. Laferrère est entré dans cette voie en créant les Délégations Financières — on peut-être sûr dès lors qu'un représentant ferme et vigilant de la Métropole saura tenir compte de toutes les exigences et y trouver le tempérament, le moyen terme nécessaire.

« L'expérience du budget spécial que va faire l'Algérie marquera, croyez-le, dans un temps donné, la fin de bien des tâtonnements. Il faudra vivre et en trouver le moyen.

« Comme vous le savez, nous avons déjà en Tunisie notre budget spécial; il se monte à 26 millions sur lesquels six millions sont affectés à l'amortissement de la dette beylicale. Il nous reste donc vingt millions disponibles. Cette somme n'est pas arbitraire; elle correspond à la moyenne annuelle des recettes effectuées pendant les cinq dernières années.

« Nous établissons notre budget, non sur les dépenses prévues, comme dans la Métropole, mais sur des recettes expérimentées. De cette façon nous ne sommes jamais en déficit. En réalité nous avons toujours réalisé des économies. »

Sur l'établissement des voies ferrées de grande communication sur le régime des ports, sur la question des Forêts, M. Millet développe encore d'ignobles et sagaces aperçus. L'initiative privée a donné en Tunisie des résultats très satisfaisants et qui sont tout à l'honneur des colons français.

M. Millet nous fait encore remar-

quer en passant que la grande propriété qui s'est constituée aux portes d'Alger par suite du rachat de la propriété divisée, présente dans les parages de Tunis et des centres tunisiens, une progression toute contraire et que la possession du sol tend au contraire à s'y morceler entre un grand nombre d'occupants.

Mais l'heure s'avance et si vif que soit le charme de la conversation de M. Millet, nous ne voulons pas abuser de ses instants.

En prenant congé, nous lui demandons si son retour en France est prochain :

« Après avoir visité l'Oranie avec ma femme, répond M. Millet, nous embarquerons pour l'Espagne, que nous voulons traverser et nous serons probablement à Paris dans le courant de janvier ».

## Chronique locale et régionale

La Cie Franco-Tunisienne de navigation vient d'augmenter sa flotte d'un nouveau et splendide paquebot *Ville-de-Bizerte* qui sera incessamment attaché à la ligne Marseille-Tunis et le Sud.

En attendant que ce nouveau vapeur puisse commencer son service et afin de répondre aux besoins de sa nombreuse clientèle, la Cie a l'honneur d'informer les chargeurs qu'elle a affrété le vapeur *Geneviève* qui partira de Marseille samedi 22 courant pour Bizerte, Tunis, Gabès, Sfax, Medhia, Monastir et Sousse.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les *Macédoine* et les *Diana* n'ont pas leurs rivales.

Une jeune chienne *Sloughia* robe zébrée jaune et noir, avec collier en cuir jaune et chaîne, s'est échappée depuis quelques jours.

Prière de la ramener 16 bis rue d'Autriche au 3<sup>e</sup> contre récompense.

## COMPAGNIE DU GAZ

ET  
Régie co-intéressée des Eaux de Tunis  
SOCIÉTÉ ANONYME  
CAPITAL : 3.000.000 de francs

### Avis aux actionnaires

MM. les actionnaires sont informés qu'un acompte, sur l'exercice 1900, de 10 francs net sera payé à partir du 2 janvier 1901, contre remise du coupon n° 30.

### Avis aux obligataires

MM. les porteurs d'obligations 4<sup>e</sup> (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> séries) sont informés que le coupon au 1<sup>er</sup> janvier 1901 sera payé à partir du 2 janvier 1901, de 10 francs net, contre remise du coupon n° 19 pour la 1<sup>re</sup> série et de celui n° 17 pour la 2<sup>e</sup> série.

18<sup>e</sup> Tirage. — Obligations 1<sup>re</sup> série, remboursables à 500 francs. Titres sortis :

46, 113, 167, 619, 775, 918, 976.

17<sup>e</sup> Tirage. — Obligations 2<sup>e</sup> série, remboursables à 500 francs. Titres sortis :

1075, 1142, 1488, 1508, 1523, 1557, 1561, 1918, 1943, 1955, 1993, 2036, 2054, 2673, 2689, 2990, 3015, 3180, 3331, 3362.

Nota. — Le paiement des coupons, le remboursement des obligations se feront à Tunis à la Banque de Tunisie.

Le Conseil d'administration.

## Spectacles et Concerts

### FOLIES-BERGÈRE

Les succès des *Folies-Bergère* se continuent grâce au bon recrutement des directeurs de la troupe qui n'engagent leurs artistes qu'à bon escient. Cet établissement qui avait entraîné plusieurs faillites fera mentir cette année la mauvaise réputation dont-il jouissait jusqu'alors. Tout cela vient à une bonne direction qui sait satisfaire les goûts du public.

### Grand Hôtel et Restaurant

DU  
CASINO D'HAMMAM-EL-LIF  
Ouvert toute l'année

## ENTREPOT BIÈRE PHENIX

Expéditions à l'intérieur  
en fûts, en bouteilles et bocks  
Rue d'Angleterre, 2 — TUNIS  
F. MACHERET  
Dépositaire

## MODES ET CONFECTIONS

Rue Chaker, 11  
COSTUMES POUR DAMES  
à raison de 12 à 15 francs de façon  
TRAVAIL SOIGNÉ

## Grande Clinique Ophthalmique

de la Régence

Maison de santé, pour les **Maladies des yeux**, du D<sup>r</sup> CUENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, lundis et vendredis.

# MAGASIN GÉNÉRAL

Maison BORTOLI Frères

TUNIS — 22, Avenue de France, Rues Amilcar, Annibal et Régulus — TUNIS

# G<sup>DE</sup> EXPOSITION GÉNÉRALE

## DES JOUETS ET ARTICLES POUR ÉTRENNES

Superbes occasions dans tous les rayons, Choix considérable de bibelots fantaisie, jeux et jouets. Rayon spécial de confiserie. Marmelades glacées, fondants, etc., etc.

ENTRÉE LIBRE POUR VISITER L'EXPOSITION

# Etablissements OROSDI-BACK

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10 MILLIONS DE FRANCS

Rue Es-Sadikia et rue d'Allemagne, TUNIS \* Siège Social : 9, Cité d'Hauteville, PARIS

A L'OCCASION DES FÊTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

## EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

# DE JOUETS ET ARTICLES POUR ÉTRENNES

OCCASIONS A TOUS LES COMPTOIRS

PRIX EXTRÊMEMENT AVANTAGEUX

# LES GALERIES PARISIENNES

ENTRÉE LIBRE \* TUNIS \* ENTRÉE LIBRE

\* Succursale à Bizerte \*

## MISE en VENTE d'ARTICLES pour ETRENNES

*Jouets. Maroquinerie. Articles de Paris. Bijouterie et Confiserie*

Solde d'un lot de Jouets divers soldés à 50 et 60 % au-dessous de leur valeur

Nous engageons vivement les personnes soucieuses de profiter de bonnes occasions à venir au plus tôt faire leur choix. Car, abandonnant, faute de place, le rayon de jouets, nous soldons à 50 et 60 % au-dessous de leur valeur tous les articles nouveaux et anciens de ce rayon. En plus nous avons fait des rabais considérables sur divers articles se donnant fréquemment comme cadeaux.

Vente au Comptant

PRIX FIXE

Vente par Abonnement

Société de Pétroles Russes

C. P. MUSCAT

### THE PETROLEUM COMPANY

DÉPOT : 25, Rue de Besançon

BUREAUX : 24, Rue de Metz

Compagnie Générale Française de Tramways

**Chevaux à vendre**

S'adresser Dépôt de l'Avenue de Londres prolongée, le matin de 8 à 11 heures, l'après-midi de 2 à 5 heures.

**MONTES DE PIÉTÉ TUNISIENS**

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881  
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

**PALUDINE**

élixir toni fébrifuge

A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.

Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose.  
Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

Demandez dans tous les Établissements l'absinthe **BERGER**

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie, MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

**Quinquina VINCENT**

(Marque déposée)

Vente des vins de Carthage Gros et détail

Expéditions par caisses et par fûts dans tous les pays

On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins 7, rue du Soudan, près de la Gare française - TUNIS

**RAYMOND VALENSI**

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

DEMANDEZ PARTOUT

**L'Amer et le Fernet LICARI**

Récompensés à plusieurs Expositions Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.

Médaille d'or, Exposition Universelle : Paris 1900.

**TUNIS-HOTEL**

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

**HYGIÈNE DE LA BOUCHE**

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons  
Dépôt : Pharmacie NÉE

**BRODEUSE**

donne des leçons chez elle et à domicile. Rue Chaker, 11, au premier

Prix modérés.

**AU JOCKEY-CLUB**

A. LÉON, TAILLEUR DIPLOMÉ

4, Rue d'Italie, TUNIS

Tailleur pour Dames et Messieurs

**GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE**

14, rue d'Espagne - TUNIS

SUCCURSALE A BIZERTE

**Z. GENEVA Y**

A l'occasion des fêtes de la Noël et du Jour de l'An, la Maison a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle met en vente, à des prix exceptionnels, un grand assortiment de Liqueurs, Vins fins, Articles de Confiserie, Pâtés de Foie gras de Strasbourg, etc.

Nous publierons dans notre prochain numéro un aperçu de quelques prix.

Expéditions de postaux dans tous pays

**Grand Bazar de la Porte de France**

J. MATITIA

TUNIS - 15, Avenue de France, 15 - TUNIS

**GRANDE SPÉCIALITÉ D'ARTICLES À 13 SOUS**

Pendant tout le mois de Décembre

**GRANDE MISE EN VENTE DE JOUETS ET ARTICLES D'ETRENNES**

à des prix défiant toute concurrence

TUNIS - 15, Avenue de France, 15 - TUNIS

Allons tous au Grand Bazar de la Porte de France

**E. Faure et C<sup>ie</sup>**

14, rue d'Italie - TUNIS

Étrennes 1901

LE 21 DÉCEMBRE

Exposition de Jouets et Articles pour Étrennes

**JOUETS**

Spécialité de Bébés nus et habillés

**Bébés Bois**

Prix Fixe \* Entrée Libre



**Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier**

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et C<sup>ie</sup>  
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

**LOTÉRIE**

DES ENFANTS TUBERCULEUX

ORMESSON - SAINT-POL-S-MER

Autorisée par le gouvernement pour toute la France

4 GROS LOTS

**250.000** f

**100.000** f

**50.000** f - **20.000** f

1 lot de.....	10.000 fr.	10.000 fr.
13 " " " " " "	5.000	65.000
25 " " " " " "	1.000	25.000
26 " " " " " "	500	13.000
1184 " " " " " "	100	118.400

1253 lots pour..... 651.400 fr.

EN UN SEUL TIRAGE QUI SE FERA LE

**15 FEVRIER 1901**

Tous les lots sont payables en argent

Le Billet : 10 fr. - On trouve des billets dans toute la France, chez les princip. débit. de tabac, libraires, etc. Procéder à domicile, s'adr. à l'Office des ENFANTS TUBERCULEUX, 35, r. Miremesnil, Paris, en joignant à la dem. m<sup>me</sup> du prix des billets et une enveloppe affranch. portant adresse p<sup>r</sup> retour.

**HORS CONCOURS**  
Exposition Universelle Paris 1900

**POUDRE DE RIZ**

ADHÉRENTE - PARFUM EXQUIS - INVISIBLE

**LA MADONE**

Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux et 26, Rue d'Enghien, PARIS  
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avice à Tunis.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE  
7, Rue des Glacères, 7

Le gérant : EM. LACROIX

Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués

**Grande Brasserie du Phénix**

TUNIS - rues Amilcar et Annibal - TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE

Salle de restaurant au premier

Bière brune et blonde supérieure

SALON - JARDIN

MONTAGNOUX ET VILLARD, PROPRIÉTAIRES

MAISON RECOMMANDÉE POUR LA QUALITÉ DE LA BIÈRE

**BILLARDS**

GRAND PRIX EXPOSITION INTERN<sup>te</sup> LYON 1894

HORS CONCOURS. Membre du Jury EXPOSIT<sup>ion</sup> INTERN<sup>te</sup> BORDEAUX 1895

**PLUS DE MAUX DE DENTS!**  
PAR L'EMPLOI DES  
**DENTIFRICES**

Biscuits, Poudre et Pâte

des RR. PP. **BÉNÉDICTINS**  
de l'Abbaye de Souillac  
Dom MAQUÉLONNE Prieur

Inventé en l'an 1373 par le P. BOURSAUD

Vente en Gros : **SEGUIN, BORDEAUX**  
MAISON FONDÉE EN 1807

VENTE dans toutes les BONNES PARFUMERIES, PHARMACIES ET DROGUERIES.

MAISON A PARIS, 26, Rue d'Enghien.

EXIGER LA SIGNATURE DU PRIEUR

MAISON A PARIS, 26, Rue d'Enghien.

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS



**Compagnie Algérienne**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Cap. 15.000.000 entièrement versés  
Comptoir de Tunis  
Avenue de France  
Escompte — recouvrements — avances sur titres et marchandises — chèques et lettres de crédit sur tous pays — encaissements de coupons — ventes et achats sur garde titres.  
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 — Bons de caisse — bons trois ans et deux ans, 3 0/0 — bons à un an et quatre ans, 3 1/2, 0/0 — bons à cinq ans, 4 0/0.



**Draguerie-Herboristerie**  
PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES  
M. CAMISON  
8, rue d'Allemagne, 8  
TUNIS  
Assortiment complet pour les Ménagères

**INDUSTRIE FUNÉRAIRE**  
FÉLIX FISCHER  
diplômé de l'école nationale des beaux-arts  
TUNIS — 31, rue Bab-el-Kadra, 31 — TUNIS  
Vastes dépôts et ateliers en face le cimetière du Belvédère  
Chapelles, Caveaux, Mausolées, Entourages, Croix en tous genres : forgé, fonte, bois et pierre. Gravure et Sculpture. Vente de marbre gros et détail. Envoi de dessins et croquis sur demande. Entretien de tombes.  
Magasin d'exposition — Marbre, gros et détail  
**Expéditions dans l'intérieur**

**Maison Paonessa, Artificier.**  
22, Avenue de la Marine, TUNIS  
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES  
Entreprise générale de fêtes publiques et privées  
VENTE ET LOCATION D'ILLUMINATIONS ET DE DÉCORATIONS  
DRAPEAUX ET TENTURES DE TOUTES NATIONALITÉS  
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarino, etc., etc.  
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

**MAISON DE DÉCORS**  
FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES  
Dorure sous verre — Entreprise de peinture  
LORENZI, 16, RUE ES-SADIKIA

**DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES**  
Peintures et Fournitures pour Machines  
MAISON FONDÉE EN 1890  
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

**PHARMACIE LYONNAISE**  
TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS  
ROSSET-BRESSAND, pharmacien  
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES  
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux  
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES  
DE SUFFÈTES  
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excorées, inflammations de la bouche.  
Eau minérale purgative, gros et détail  
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure  
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour de courrier.

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**  
Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.  
**H. BOURREL**  
entrepoteur  
Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et Co, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche).  
Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland Grapper  
Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

**M. Louis FOUBERT**  
Courtier Maritime et Commercial  
TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS  
CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE  
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse  
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER  
Service spécial de Déménagements  
MAGASINS DE DÉPÔTS

**BUFFET HOTEL DE LA GARE**  
A. DEPOUZIER propriétaire  
ÉTABLISSEMENT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Ne pas confondre avec le TERMINUS-HOTEL  
Restaurant à prix fixe et à la carte  
ON PREND DES PENSIONNAIRES

**ZAGHOUAN**  
HOTEL DU BEL OMBRAGE  
Tenue par M<sup>me</sup> Fieurgant  
Se recommande aux touristes et à MM. les voyageurs par sa bonne cuisine et son confort

**BANQUE DE TUNISIE**  
SOCIÉTÉ ANONYME. — Capital 8.000.000  
Siège Social à TUNIS  
OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ  
Encasements et Recouvrements — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes — Dépôt à vue et à échéance fixe — Gardes de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens — Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.  
Souscriptions — Emissions

**Pasteurisation des Vins**  
APPAREIL BOURDIL  
de Narbonne  
**HORS CONCOURS**  
S'adresser à M. Fernand ARNAUD  
Consignataire, rue de Strasbourg

**TRANSIT & CAMIONNAGE**  
COMBALUZIER & FARINE  
Tunis, 8, rue de Portugal  
et nouveau port (quai ouest)  
Commissions et Consignations.  
— Expéditions et transports pour tous pays. — Formalités en douane. — Spécialité de déménagements.  
Emballage de Mobiliers  
Vastes magasins de dépôt.

**BOIS DE CHAUFFAGE**  
Charbon de bois, houille et briquettes  
B. RICHARD, A. MILITTE  
SUCCESSEUR  
Bureaux : Place de la Gare Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.  
TUNIS

**BOULANGERIE-PÂTISSERIE MÉRIDIONALE**  
C. FÉBRIER  
TUNIS — 49, Rue Al-Djazira, 49 — TUNIS  
Pièces montées. Fruits glacés et confits. Desserts pour baptêmes et mariages sur commande. Confitures assorties. Spécialité de la croquette nougat.  
HUILE D'OLIVE

**RESTAURANT de la FOURMI**  
Tenue par P. ROSSI  
TUNIS — RUE D'ITALIE — TUNIS  
Casse-croûte à toute heure de la journée.  
Cet Établissement est complètement restauré à neuf  
Pension depuis 50 francs par mois. Repas depuis 1 franc 25  
Potage, 0 fr. 15 — Portions, 0 fr. 20

**PAPIERS PEINTS, VITRAUX**  
La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.  
Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus.  
Tuyaux en grès vitrifié, Appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

**Aux Armes de Saint-Etienne**  
23, rue Al-Djazira — TUNIS  
VEUVE C. BOURY  
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse  
BICYCLETTE des premières fabrications françaises  
Appareils de pesage de tous systèmes  
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances  
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

**Hotel-Restaurant des Négociants**  
9, rue Amilcar — TUNIS  
Pension bourgeoise, repas depuis 1 fr. 50 — Appartements confortables à louer pour familles  
Prix très réduits. — Pension très soignée

**GDE Brasserie Tourtel**  
A BIJOUVILLE (BIZERTE)  
CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE  
REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE  
Cuisine soignée — Service irréprochable  
Consommations des premières marques

**TAVERNE ALSACIENNE**  
TUNIS — AU PORT — TUNIS  
Établissement nouveau de tout premier ordre  
PIERRE DURAND, propriétaire  
M. Durand a l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'avant de prendre le paquebot ils trouveront dans son établissement déjeuner ou dîner au prix modéré de 2 francs, vin compris. Service irréprochable.  
Service à chaque repas : hors d'œuvre ou potage, quatre plats. Frommage et deux desserts.  
On prend des pensionnaires. — Consommations de marque

**Demandez partout**  
**LE KINA-BELLOT**  
ABSINTHE ET AMER CONILH  
BELLOT, Distillateur à Tunis  
Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
des liqueurs fines de la maison LAVAINE & Co et du Champagne MONTEBELLO

**MAISON MODÈLE**  
Avenue de France et rue de Bone, Tunis  
Succursale à Bizerte  
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE  
POUR HOMMES ET ENFANTS  
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES  
Coupeurs des Premières Maisons de Paris  
Chemiserie-Bonneterie

DÉPÔT DES USINES **TORRILHON\* et Co**  
DE CLERMONT-FERRAND  
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.  
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indéformables.  
Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.  
S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

**VINS ET EAUX-DE-VIE**  
du Domaine de Potinville  
M<sup>me</sup> HOLMIÈRE  
23, Rue d'Italie, TUNIS  
LIQUEURS DE MARQUE  
LIVRAISON A DOMICILE

**GRANDE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE**  
ANGLAISE ET VIENNOISE  
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8. — TUNIS  
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie  
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc  
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café  
Pâtisserie de premier ordre  
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et fêtes  
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de Marseille.  
ON PORTE A DOMICILE

**DOMAINE DE POTINVILLE**  
P. POTIN, propriétaire  
**CHAUX HYDRAULIQUE**  
et Ciments  
VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

**DOMAINE DE L'OUED-ZARGA**  
Vins rouges et blancs. Muscat. Eau-de-vie de mare et de vin  
Dépôt à Tunis : RUE ES-SADIKIA, 32  
Vente directe du producteur au consommateur  
**Pâtisserie-Confiserie**  
**Maison ACHARD**  
TUNIS — 9, RUE D'ITALIE, 9 — TUNIS  
Marrons glacés. Dattes fourrées à la pistache  
Spécialité de chocolat à la crème, pralinés, nougats et pistache.  
Maison fabricant spécialement ses produits  
Expédition par colis-postaux pour la France et l'Étranger.

**COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION**  
Siège social, 7, rue de la République, Marseille  
Agence de Tunis  
Services réguliers entre Marseille et la Tunisie  
Le vapeur français Ville-de-Sousse, capitaine Giboin, attendu de Marseille et Bizerte le 16 décembre partira pour Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir et Sousse le 17 décembre.  
Prix des passages pour Gabès : Première 42 fr. avec nourriture; point 12 fr. sans nourriture.  
Le vapeur Ville-de-Sfax, capitaine Durand, attendu de Sfax, Méhdia, Monastir et Sousse, le 18 décembre partira directement pour Marseille le 19 décembre.  
Prix des Passages pour Marseille : Première 45 fr. avec nourriture; Point 10 fr. sans nourriture  
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

**CIE DE NAVIGATION MIXTE**  
C<sup>ie</sup> TOUACHE - paquebots-poste français -- Agence de Tunis  
Services réguliers à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de marchandises et de marchandises.  
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.  
— DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.  
— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.  
— DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.  
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.  
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.  
DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s. POUR LA COTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.  
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.  
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.  
— DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.  
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.  
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 3 heures du soir.  
Service réguliers hebdomadaires de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gênes, Livourne et Naples.  
La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
L'Agent principal, J.-B. PÉRIER

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**  
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS — SERVICES À GRANDE VITESSE  
Itinéraire : Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille  
à dater du 17 juin 1900 au départ de Marseille  
Départ de Marseille le Mardi midi.  
Arrivée à Tunis le Mercredi 7 h. 30 soir.  
Départ de Tunis le Mercredi 10 h. matin.  
Arrivée à Malte le Jeudi 4 h. soir.  
Départ de Malte pour Tunis le Jeudi 11 h. matin.  
Arrivée à Tunis le Vendredi 4 h. soir.  
Départ de Tunis le Samedi 3 h. 30 matin.  
Arrivée à Marseille le Samedi 3 h. 30 matin.  
Itinéraire : Marseille-Bizerte-Tunis-Sfax-Sousse-Tunis-Bizerte-Marseille  
à dater du 22 juin 1900 au départ de Marseille  
Départ de Marseille le Vendredi midi.  
Arrivée à Bizerte le Samedi 8 h. 30 soir.  
Départ de Bizerte le Samedi midi.  
Arrivée à Tunis le Dimanche 5 h. matin.  
Départ de Tunis le Dimanche 5 h. soir.  
Arrivée à Sfax le Lundi 3 h. matin.  
Départ de Sfax le Lundi 6 h. soir. (1)  
Arrivée à Sousse le Mardi 3 h. matin.  
Départ de Sousse le Mardi 3 h. soir.  
Arrivée à Tunis le Mercredi midi.  
Départ de Tunis pour Bizerte le Mercredi midi 30.  
Arrivée à Bizerte le Mercredi 4 h. 30 soir.  
Départ de Bizerte pour Marseille le Mercredi 10 h. 30 soir.  
Arrivée à Marseille le Vendredi midi 30.  
(1) Départ fixe à 4 h. du soir en hiver, du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Avril.

Débit : 35 millions de Bouteilles  
**Eaux minérales naturelles de GOUZAN**  
MÉDAILLE D'OR  
**SOURCE BERTRAND**  
L'analyse bactériologique démontre que la source Bertrand ne contient aucun microbe. Elle se conserve indéfiniment inaltérable.  
Dépôt pour la Tunisie : Léon Solot, 16, avenue de Carthage;  
Vente au détail : M. Vigué, négociant en vins à la Marine;  
Mme Marillière, rue d'Italie.

**Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**  
Société anonyme. Capital : 30 millions  
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia  
Agences à Sousse et Bizerte  
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.  
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.  
**LOCATION DE COFFRES-FORTS**

**Comptoir National d'Escompte de Paris**  
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés  
AGENCE DE TUNIS  
M. Victor Richard, Directeur  
Sous-Agences à SOUSSE et à SFAJ, Bureau à GABÈS  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.  
DÉPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCES FIXES  
A vue, 2 % - 3 2 ans, 2 1/2 % - 3 ans, 3 % - 4 ans, 3 1/2 %.  
LOCATION DE COFFRES-FORTS  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.  
Ces coffres sont dans une salle spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.  
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois